

Investimmo

# Les copropriétaires anxieux après la liquidation

LE GROUPE immobilier Investimmo, c'est fini. Après la liquidation prononcée lundi soir par le tribunal de commerce, il reste quelque 150 propriétaires inquiets quant à l'avenir de leur appartement. Investimmo, basé à Quincy-Voisins, avait cinq chantiers en retard de livraison. Ceux de Charmentray et de Saint-Nicolas à Meaux accusent plus de quatre ans de retard. Un an après le placement en redressement judiciaire du groupe, la situation est pratiquement au point mort pour les victimes.

**■ Pourquoi la liquidation ?** « Le tribunal a constaté qu'aucun plan de continuation interne à Investimmo n'a été présenté. Il s'est orienté vers la liquidation », résume Philibert Demory, procureur adjoint de Meaux. Les deux activités de promotion immobilière et marchand de biens sont ainsi liquidées. Le tribunal a assorti cette liquidation d'une poursuite d'activité de trois mois, renouvelable une fois, pour permettre les livraisons de Charmentray et de Saint-Nicolas, et pour vendre les biens du groupe. Cette vente va permettre de réduire les créances. « Le tribunal de commerce applique un principe d'égalité de traitement entre les créanciers », explique Philibert Demory. Il prendra en compte, de la même manière, les acheteurs, le fisc, les banques, les entreprises qui n'ont pas été payées.

**■ Comment réagissent les copropriétaires ?** Mal. Ils comprennent la liquidation mais pas le rejet



MEAUX, LUNDI. Des copropriétaires, victimes d'Investimmo, attendent avec inquiétude la décision du tribunal de commerce. (L.P./V.R.)

de l'offre de reprise formulée par le groupe Pierreval. « L'audience était tendue, raconte Olivier Fargeas, victime de Vaujours (93) qui défend les intérêts des copropriétaires au tribunal. Au lieu de nous aider, les administrateurs et le tribunal nous ajoutent de la pression. C'est quand même les copropriétaires qui ont trouvé un repreneur. On travaille avec lui depuis des mois et la justice chicane sur des formulations. Les offres de cession sont possibles depuis peu. Au lieu de nous conseiller et de nous accompagner, on nous

place dans l'urgence. On fait quand même le maximum pour trouver une solution ! »

**■ Pourquoi l'offre de Pierreval a-t-elle été rejetée lundi ?** Pierreval doit présenter une offre sans conditions suspensives. Il lui faut désormais obtenir la garantie que la quasi-totalité des copropriétaires est d'accord pour cette reprise, d'accord pour verser 12 000 € de plus pour Chauconin et 20 000 € pour Saint-Germain. Chacun doit obtenir des accords de banque écrits.

**■ Qu'en pense Pierreval, seul candidat à la reprise ?** Yann Doffin, le gérant de ce petit groupe immobilier, a défendu sa proposition devant le tribunal lundi. « J'étais désarçonné à l'issue de l'audience, reconnaît-il. J'ai repris confiance en contactant mon notaire et mon avocat. Nous avons une possibilité de présenter un dossier recevable. » Les avenants seront envoyés à tous les copropriétaires cette semaine.

**■ Que va devenir la Grande-Ille ?** C'est le chantier le moins achevé, le seul où la toiture n'est même pas posée. Seuls les murs en béton et la charpente sont terminés. Les copropriétaires n'ont plus le choix : soit ils rallient l'offre de reprise de Pierreval et déboursent 35 000 € en moyenne de plus, soit ils perdent tout. « Ceux qui refusent de signer l'avenant se verront rembourser ce qu'ils ont versé moins 20 %, explique Jean-François Aubry, porte-parole du collectif. Ceux qui acceptent ont une chance de rentrer dans leurs frais supplémentaires, mais dans trois ans. » Le groupe Bouygues avait envoyé une lettre d'intention de reprise, mais le geste s'est arrêté là. Les copropriétaires font savoir qu'ils ne se contenteront pas de ce simple courrier.

**■ A quand la livraison de Saint-Nicolas et Charmentray ?** Normalement en juin. Les propriétaires attendent que leurs appartements soient terminés. Les compteurs EDF à Saint-Nicolas devaient être posés lundi, ils ne l'étaient pas encore hier.

VALENTINE ROUSSEAU